



Université régionale – BELC, Dakar 2019

5A – Examiner et corriger les épreuves du DELF-DALF : habilitation (1/2)

DEBEUCKELAERE, Anne

Chargée de programme au département évaluation et certifications du CIEP

Domaine

Évaluer

Public

Ce parcours, constitué de deux modules (5A et 5B), s'adresse à des enseignants de français langue étrangère, responsables pédagogiques, directeurs de centres, attachés de coopération, susceptibles d'intervenir dans le dispositif d'évaluation DELF-DALF.

Prérequis

Ce parcours est ouvert prioritairement à des professionnels rattachés à un centre d'examen DELF-DALF agréé et/ou désignés par le responsable de la gestion centrale du pays d'exercice, mais également à des professionnels non rattachés à un centre d'examen agréé qui souhaiteraient, à titre individuel, obtenir l'habilitation d'examineur-correcteur DELF-DALF.

Le candidat à l'habilitation devra dans tous les cas : être titulaire d'un master 2 (ou équivalent) en didactique du français langue étrangère ou des langues étrangères ; ou être titulaire d'une maîtrise en français langue étrangère (avant la réforme LMD) ou d'un diplôme d'enseignement du français langue étrangère et avoir une expérience significative de plus de 2 ans dans l'enseignement du français langue étrangère ; ou avoir une expérience significative de plus de 3 ans de l'enseignement du français langue étrangère.

Afin que les participants tirent le meilleur profit de la formation, une maîtrise de la langue française correspondant au minimum au niveau B2 du *Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)* est requise. Les participants devront avoir au minimum le niveau immédiatement supérieur à celui visé par l'habilitation (exemple : avoir un niveau C2 pour pouvoir évaluer le niveau C1).

Objectif général

Ce module vise l'acquisition des connaissances et des compétences pour examiner et corriger les épreuves du DELF-DALF. Les participants pourront ainsi démontrer leurs capacités à évaluer dans le cadre des examens officiels du DELF-DALF.

Présentation du module

Dans un premier temps, les participants seront amenés à renforcer leurs connaissances sur les niveaux du *CECRL* afin d'harmoniser leurs pratiques évaluatives en fonction des critères d'évaluation des épreuves DELF-DALF.

Dans un second temps, ils seront invités à étudier les fondements théoriques de la certification et à se sensibiliser aux différentes déclinaisons du DELF ; analyse des descripteurs pour les niveaux A1 à C2, analyse des spécifications des épreuves du DELF et du DALF ; Pour finir, les participants seront invités mener une réflexion sur l'évaluation de productions orales et écrites de candidats des niveaux A1 à C2 ; et l'harmonisation des notations.

Modalités de travail

Une attestation d'habilitation d'examineur-correcteur sera délivrée par le CIEP. La délivrance de cette attestation est conditionnée à la participation à l'ensemble de la formation, à la pertinence des évaluations individuelles réalisées durant la formation et au résultat obtenu lors du test final.



Université régionale – BELC, Dakar 2019

L'habilitation repose sur une décision du CIEP, en coordination avec le responsable de la gestion centrale du DELF-DALF du pays d'exercice, ou, le cas échéant, avec le responsable du centre d'examen en France. Elle est valable cinq ans et permet d'exercer dans le cadre des sessions organisées par les centres d'examen DELF-DALF en France et à l'étranger.

La formation est conçue selon une approche participative et interactive, faisant alterner des séances d'information et de présentation, des activités pratiques et des discussions en binômes ou en grand groupe. Le parcours est constitué de deux modules de 15 heures (9 séances de 1h40) chacun, soit 30 heures de formation.

Contenus prévisionnels des séances

Séance 1 : Découvrir le CIEP, l'organisation du dispositif et les différentes déclinaisons des diplômes DELF-DALF.

Séance 2 : Actualiser les connaissances relatives au CECRL. Distinguer les échelles de niveaux et discriminer les descripteurs de compétences.

Séance 3 : Analyser les descripteurs du niveau A1 et les spécifications du DELF A1. Évaluer des épreuves de compréhension écrite et orale et des productions écrites et orales du DELF A1 (1/2). Comparer et harmoniser les notations.

Séance 4 : Évaluer des productions écrites et orales du DELF A1 (2/2).

Séance 5 : Analyser les descripteurs du niveau A2 et les spécifications du DELF A2. Évaluer des épreuves de compréhension écrite et orale et des productions écrites et orales du DELF A2. Comparer et harmoniser les notations.

Séance 6 : Évaluer des productions écrites et orales du DELF A2 (1/2). Effectuer le test d'habilitation pour les niveaux A.

Séance 7 : Analyser les descripteurs du niveau B1 et les spécifications du DELF B1. Évaluer des épreuves de compréhension écrite et orale et des productions écrites et orales du DELF B1. Comparer et harmoniser les notations.

Séance 8 : Évaluer des productions écrites et orales du DELF B1 (1/2)

Séance 9 : Évaluer des productions écrites et orales du DELF B1 (2/2). Analyser et définir le rôle de l'examineur. Faire une synthèse des contenus de formation.

Éléments bibliographiques :

Conseil de l'Europe / Conseil de la coopération culturelle / Comité de l'éducation / Division des langues vivantes. *Cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer*. Paris : Didier, 2001.

MÈGRE Bruno, RIBA Patrick. *Démarche qualité et évaluation en langues*. Paris : Hachette, 2015 (F nouvelle formule).

TAGLIANTE Christine. *L'évaluation et le cadre européen commun*. Paris : CLE International, 2005 (Techniques et pratiques de classe).

VELTCHEFF Caroline, HILTON Stanley. *L'évaluation en FLE*. Paris : Hachette, 2003 (F nouvelle formule).